



Le Président

Communiqué de la CNDH

Le samedi 23 novembre 2019, le Ministre de la sécurité et de la protection civile et son collègue des droits de l'homme et des relations avec les institutions de la République, lors d'une conférence de presse, ont porté à la connaissance de la population que ce même jour aux environs de 2 heures, un groupe d'individus s'en est violemment pris aux agents des forces de l'ordre et de sécurité ainsi qu'aux biens publics et privés à Lomé et à Sokodé.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) condamne ces actes. La Commission rappelle le caractère sacré de la vie et de la personne humaine, tel que consacré par l'article 21 de la Constitution togolaise.

Au moment où notre pays s'apprête à s'engager dans un processus en vue de l'élection présidentielle de 2020, il est plus que jamais impérieux de préserver la paix et la sécurité.

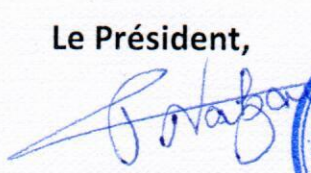
Il est de l'intérêt de tous les Togolais d'œuvrer à cette fin dans le strict respect des droits de l'homme. La Commission exhorte les forces de l'ordre et de sécurité à agir dans le respect des procédures légales dans la recherche des présumés auteurs de ces actes.

La Commission présente ses vives compassions à toutes les victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Fait à Lomé, le 25 novembre 2019

Pour la Commission,

Le Président,


Nakpa POLO

